

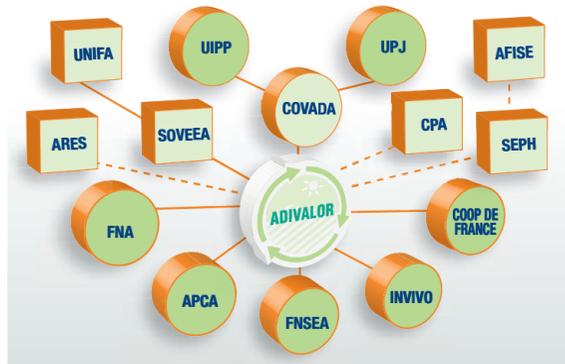
Le succès d'une initiative volontaire

En matière de gestion des déchets, ces dix dernières années ont été marquées par le développement, sur le plan réglementaire, du concept de "responsabilité élargie au producteur" : le principe de "pollueur-payeur" s'applique au détenteur du déchet mais également aux distributeurs, fabricants et aux importateurs du produit à l'origine du déchet.

Ces orientations ont été confirmées dans le cadre du Grenelle de l'environnement, qui prévoit (loi dite Grenelle I, du 3 août 2009, article 46) que "La responsabilité des producteurs sur les déchets issus de leurs produits sera étendue en tenant compte des dispositifs de responsabilité partagée existants, la réduction à la source fortement incitée, la réutilisation et le recyclage facilités".

Créé le 4 juillet 2001 à l'initiative de l'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP), ADIVALOR est une société privée sans but lucratif. Ses actionnaires s'engagent à réinvestir tout excédent éventuel dans l'activité de l'entreprise.

ADIVALOR définit les modalités techniques des collectes, organise et finance tout ou partie de l'élimination des produits d'agro fourniture en fin de vie. Elle propose aux opérateurs des outils de communication et déploie un programme de recherche et développement visant à améliorer les conditions de récupération et de valorisation des déchets collectés.



● membres fondateurs ● partenaires associés — lien d'actionnariat



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et Jacques Dousset, Président d'ADIVALOR

**Jacques Dousset,
Président d'ADIVALOR**

"Les filières ADIVALOR (emballages usagés, films plastiques, produits non utilisables) restent aujourd'hui l'exemple le plus avancé de démarche volontaire, dont les résultats, tant en terme de niveau d'engagement des metteurs en marché que des résultats de collecte, sont conformes aux objectifs définis avec les professionnels et les pouvoirs publics. L'engagement des partenaires du réseau ADIVALOR est une contribution concrète au développement d'une agriculture durable produisant plus et "mieux", que la société civile appelle de ses vœux. C'est pour nous, professionnels, un motif légitime de fierté."

MEMBRES FONDATEURS

APCA
Assemblée Permanente
des Chambres d'Agriculture

Coop de France - Métiers du grain
Coopératives agricoles de collecte,
d'approvisionnement et de transformation

FNA
Fédération du Négocier Agricole

FNSEA
Fédération Nationale des Syndicats
d'Exploitants Agricoles

UIPP
Union des Industries de la Protection
des Plantes

Union InVivo
Union des Coopératives agricoles

UPJ
Union des entreprises pour la Protection
des Jardins et des espaces verts

PARTENAIRES ASSOCIÉS

CPA
Comité des Plastiques en Agriculture

SOVEEA
Société de Valorisation
des Eco-actions des Engrais et Amendements

ARES
Association pour la Récupération
et le recyclage des Emballages de Semences

SEPH
Solution pour les Emballages de Produits d'Hygiène



AGRICULTEURS, DISTRIBUTEURS, INDUSTRIELS POUR LA VALORISATION DES DÉCHETS AGRICOLES

68 cours Albert Thomas - 69371 LYON CEDEX 08 - tél : 04 72 68 93 80 - fax : 04 72 68 93 81

FILIÈRE FRANÇAISE
DE GESTION DES DÉCHETS
DE L'AGRO FOURNITURE



2001-2015



Je suis le dire à ma mère...

principales étapes

juillet 2001

octobre 2003

2006

2007

2008

2009

2010

2011

création d'ADIVALOR et lancement du programme "emballages"

mise en place du programme d'élimination des stocks historiques de PPNU

8.200 t de PPNU éliminées 50 % des EVPP collectés

1.850 t d'arsénite de soude éliminées

démarrage du programme de collecte "big bags et sacs plastiques" (emballages d'engrais)

démarrage du programme FAU et big bags de semences et plants

Démarrage du programme de collecte des emballages de produits d'hygiène de l'élevage laitier

renouvellement de l'accord cadre MEDDTL

Le fruit d'un effort commun

Le fonctionnement de la filière repose sur le principe de responsabilité partagée entre les acteurs privés de l'agro fourniture :

→ les utilisateurs, principalement agriculteurs, à qui il est demandé de préparer et entreposer les produits en fin de vie, et les déposer aux dates et lieux fixés par leurs distributeurs.

→ les distributeurs, coopératives et négociants, qui ont en charge l'organisation de la collecte, l'entreposage et le regroupement des déchets.

→ les metteurs en marché (fabricants, importateurs) qui financent, via une éco contribution spécifique, le programme d'action d'ADIVALOR.

→ les Chambres d'agriculture, et les autres organismes de développement agricole, accompagnent cette démarche par des études préalables, des actions de sensibilisation des utilisateurs professionnels et l'animation de schémas collectifs de collecte, à l'échelle départementale ou régionale.

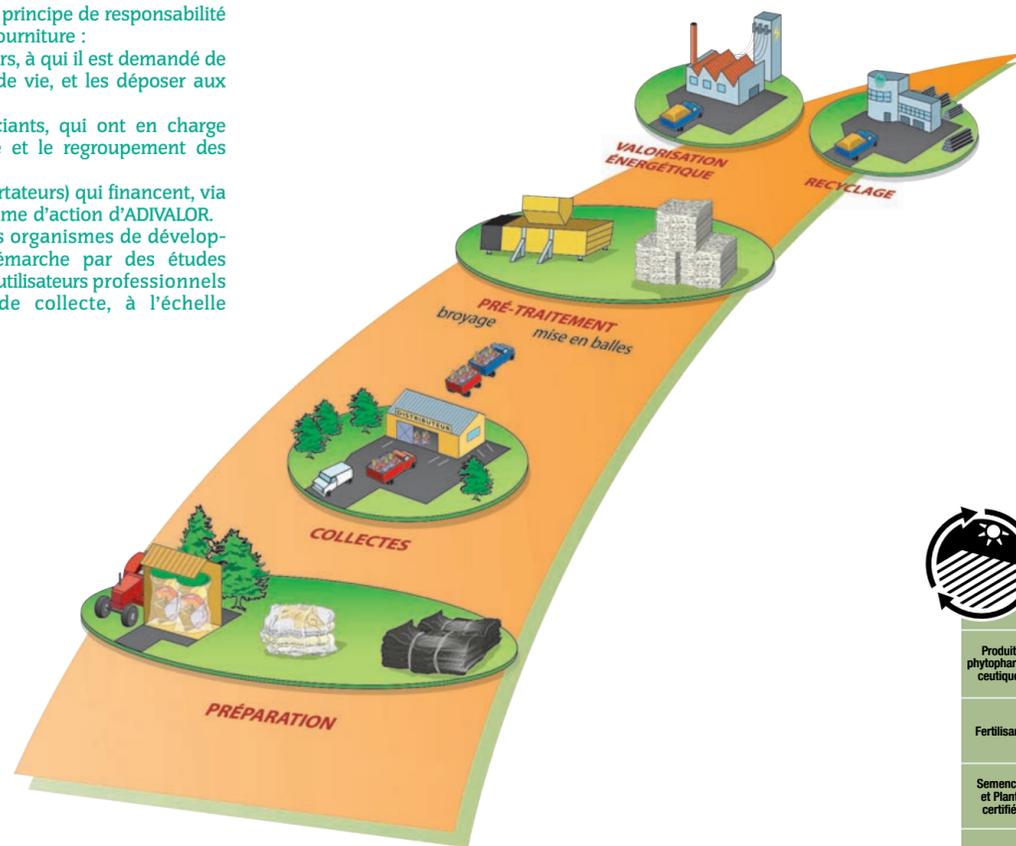
250.000 agriculteurs apporteurs

En 2010, ADIVALOR estime que 250.000 utilisateurs professionnels ont rapporté leurs déchets d'agro fourniture à leur distributeur (soit plus de la moitié de la population cible). Les Chambres d'Agriculture et d'autres organismes, appuyés par le réseau FNSEA, contribuent à l'organisation et à l'information sur les collectes, à l'échelle du département ou de la région. Grâce à cette collaboration, le nombre de participants aux collectes est en constante augmentation.



1.000 distributeurs collecteurs

La contribution des distributeurs est déterminante : en mettant à disposition des moyens humains et logistiques pour la bonne réalisation des collectes, ils sont l'interface reconnue des exploitants agricoles et des autres utilisateurs professionnels d'intrants. Leur contribution illustre de façon concrète le souci de la distribution française d'accompagner l'utilisation des produits jusqu'à leur fin de vie.

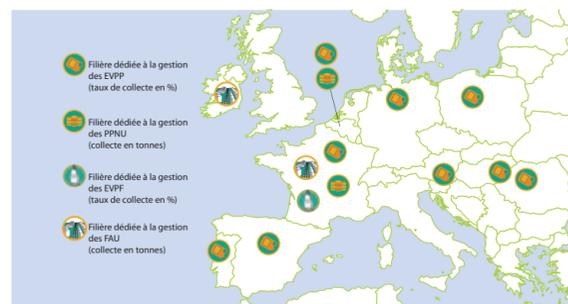


250 industriels contributeurs

Au 31 décembre 2010, 250 industriels ou importateurs, contribuent au financement de la filière. Ces sociétés assument ainsi pleinement leur responsabilité en matière de gestion des produits en fin de vie dont elles sont à l'origine et leur engagement les autorise à apposer le pictogramme ADIVALOR sur les étiquettes des emballages.



	bidons et fûts plastiques (PEHD, PET)	boîtes et sacs (papier, carton)	big bags (PP, PE)	films et sacs plastiques (PEBD)	produits non utilisables
Produits phytopharmaceutiques					
Fertilisants					
Semences et Plants certifiés					
Films agricoles					
Produits d'hygiène de l'élevage laitier					



La France championne d'Europe !

La France est aujourd'hui le seul pays d'Europe à disposer d'une organisation aussi large, dédiée à la gestion de la fin de vie des intrants agricoles.

Un soutien constant des pouvoirs publics



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et Pierre de Lépinay, Directeur Général d'ADIVALOR

Nouvel accord cadre 2011-2015
Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et Jacques Dousset, Président de l'éco organisme ADIVALOR, ont signé le 8 février 2011 un nouvel accord cadre pour la période 2011-2015. Avec le soutien des pouvoirs publics, ADIVALOR et ses partenaires ambitionnent d'atteindre en 2015 un taux de collecte moyen de 73% et un taux de recyclage de 95%.

Une contribution significative au recyclage

Les quantités d'emballages et de plastiques recyclés devraient passer de 33.000 t en 2010 à plus de 60.000 t en 2015.



Chiffres-clés 2010

250.000

apporteurs volontaires

1.000

distributeurs partenaires

4.300

points de collecte

250

industriels ou importateurs contributeurs

73 %

des emballages vides de produits phytopharmaceutiques collectés

50 %

des big bags et sacs plastiques collectés

10.000 tonnes

de stocks historiques éliminés

33.000 tonnes

de plastiques recyclés